

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2017
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Secrétaire de séance : PAWELAK Patricia

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 21 DECEMBRE 2016

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 21 décembre 2016.

RESTAURANT DE LA PLACE : Demande de subvention au titre de l'enveloppe territorialisée auprès du Département de la Loire.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de création d'un ensemble restaurant scolaire - bar associatif - épicerie et création d'un espace public aménagé.
- Décide de solliciter l'enveloppe territorialisée année 2017 auprès de Département de la Loire.

RESTAURANT DE LA PLACE : Demande de subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre du Contrat Communal d'Aménagement (COCA).

Suite au projet de création du restaurant scolaire dans les anciens bâtiments du Restaurant de la Pace, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de création d'un ensemble restaurant scolaire – bar associatif épicerie et création d'un espace public aménagé.
- Décide de solliciter auprès du Département de la Loire le reliquat du COCA initialement attribué au restaurant scolaire dans le cadre du projet de l'école.

NOUVELLE ECOLE : Demande de subvention au titre de la fondation du patrimoine.

Le bâtiment sur lequel porte le projet de la nouvelle école se trouvant dans le périmètre de la Tour carrée, inscrite à l'inventaire des monuments historiques, ceci entraîne un surcoût sur certains aménagements suite à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De réaliser les travaux de la nouvelle école dans l'ancien bâtiment industriel situé dans le périmètre de la Tour Carrée.
- D'accepter le montant de la dépense supplémentaire.
- De solliciter une subvention auprès de la Fondation du Patrimoine.

NOUVELLE ECOLE : Demande de fonds de concours auprès de SEM

Le fonds de concours de 2008 attribué pouvant être cumulé avec le fonds de concours de 2014, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De réaliser les travaux de la nouvelle école dans l'ancien bâtiment industriel
- De transférer le fonds de concours de 2008 sur le nouveau projet
- De solliciter auprès de Saint Etienne Métropole le fonds de concours de 2014.

Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28 h/hebdo) et création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet

Vu la demande d'un adjoint administratif d'augmenter son temps de travail sur le poste qu'il occupe au sein de mairie suite à sa démission auprès de la Communauté Urbaine de SEM, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2017.
- Décide la suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28 h/hebdo).

LOCATION JARDIN ANNEE 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'arrondir le tarif de l'année précédente, à savoir 45 €.

DEMATERIALIZATION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE : Approbation convention avec M. le Préfet de la Loire.

Vu la nouvelle convention de la Direction Générale des Collectivités Locales qui engage les communes à une dématérialisation de la totalité des actes.

Vu que le certificat de signature électronique avec chambersign arrive à expiration au 27 février 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention avec Monsieur le Préfet de la Loire pour une durée de 1 an reconduite tacitement tous les ans
- Dit que le certificat de signature électronique sera adapté à la nouvelle convention.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire :

- fait le compte-rendu d'une rencontre avec l'association Abader Feye en date du 20/01/17.
- informe des consignes de la Préfecture pour l'alerte niveau 1 pollution.
- fait part des demandes de parrainage de candidats aux élections présidentielles.
- fait part des remerciements de l'APE de l'école publique concernant la vente des anciens bureaux.
- fait part des remerciements de l'APE de l'école privée suite à la tenue de la buvette lors du concert du 22/01/17.
- informe que M. DUPONT-AIGNAN sera à la Chapelle Villars le 27/01/17.
- informe que les élections présidentielles auront lieu les dimanches 23 avril et 7 mai 2017.
- informe que les élections législatives auront lieu les dimanches 11 et 18 juin 2017.
- fait part de l'invitation de l'association Main dans la Main à sa fête des rois le 29/01/17 à 11h30 à St Chamond.
- fait part des remerciements de l'association des Anciens Sous-Officiers de Réserve pour l'accueil reçu à Doizieux en date du 07/01/17.